

À TOUS LES MÉDIAS POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

La STS refuse de reconnaître le travail des chauffeurs du transport adapté

La négociation pour le renouvellement de la convention collective des employé-es du transport adapté de la STS est dans un cul-de-sac.

Le syndicat avait mis quelques espoirs dans la dernière négociation du 18 décembre mais la partie patronale a simplement redéposé les mêmes offres qu'au mois de juin, offres pourtant rejetées par l'assemblée générale du syndicat, dans une proportion de 87%. Cette attitude démontre un manque de respect à la table de négociation et surtout, une provocation à la confrontation.

Lors de précédentes négociations, la STS avait signifié son intention d'établir une parité salariale entre les chauffeurs du transport adapté et ceux du transport urbain. L'exercice d'équité salariale réalisée en 2002 a prouvé que les chauffeurs du transport adapté de la STS ont une tâche et des responsabilités plus importantes que celles des chauffeurs du transport urbain. Alors pourquoi la STS refuse-t-elle de leur accorder la parité salariale ?

En résumé :

- les chauffeurs du transport adapté ont plus de responsabilités que les chauffeurs du transport urbain ;
- l'exercice d'équité salariale réalisé en 2002 a prouvé cet état de faits.

Face à l'intransigeance de la STS, le Syndicat du personnel du transport adapté sera en grève le :

**Vendredi, 12 janvier 2007
de 00 : 01 h à 24 : 00 h**

Le syndicat respectera les services essentiels déterminés par le Conseil des services essentiels afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes handicapées.